

Concours 2526G02 – 2^e affichage

Conseiller en gestion de personnel, gestion des invalidités et de la santé et sécurité au travail

Service des ressources humaines

Le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV) prône des valeurs de bienveillance, de collaboration et de respect. Ces valeurs sont au cœur de nos actions et interactions quotidiennes. En choisissant de faire carrière au sein de notre organisation, vous occuperez un emploi à la hauteur de vos aspirations dans un secteur paisible de la région de l'Outaouais. Nos établissements sont situés plus précisément dans la Vallée-de-la-Lièvre et la Petite-Nation. Joignez-vous à notre équipe et déposez votre candidature.

Cet emploi comporte habituellement les responsabilités suivantes :

- Exercer un rôle de représentation de l'employeur dans l'accomplissement de ses fonctions;
- Participer à l'élaboration des politiques, des programmes, des normes, des règles ou des procédés de gestion des ressources humaines.
- Effectuer le suivi et assurer le contrôle de l'application de ces politiques, programmes, normes, règles ou procédés.
- Conseiller les cadres relativement à ces politiques, programmes, normes, règles ou procédés et à l'application des conventions collectives ou des règlements concernant les conditions de travail.
- Coordonner et surveiller les travaux du personnel professionnel, technique, de bureau ou autre.
- Cet emploi comporte par ailleurs toute autre responsabilité compatible avec sa fonction que peut lui confier son supérieur immédiat.

Autres responsabilités :

- Assumer la responsabilité et le respect des programmes liés à l'absentéisme;
- Recevoir, analyser, traiter et assurer le suivi des invalidités du personnel de soutien, professionnel, enseignant et de gestion;
- Offrir du soutien aux gestionnaires quant à la gestion des invalidités, la santé et le mieux-être du personnel, des déclarations des actes de violence et des accidents de travail;
- Assumer la responsabilité de la mise en place de modalités relatives à une maternité sans danger et aux retraits préventifs;

- Gérer les budgets liés aux dossiers d'absentéisme et faire la reddition de comptes aux instances appropriées;
- S'assurer de la promotion et de l'application des lois, règlements, procédures et bonnes pratiques en matière de gestion de l'absentéisme;
- Assurer la vice-présidence du comité paritaire SST;
- Effectuer la promotion de la prévention en matière de santé et sécurité au travail;
- Assurer la représentativité au tribunal pour des contestations et autres en matière d'invalidité, lésion professionnelle ou retrait préventif;
- Assurer les opérations du programme d'aide aux employés et à leur famille et du programme de télémédecine.

Qualifications minimales requises

- Grade universitaire de 1er cycle (baccalauréat) dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans, notamment en ressources humaines et en science de la santé;
ou
- Occuper un emploi de hors-cadre ou de cadre, dont les qualifications minimales exigent de détenir un grade universitaire de 1er cycle, dans un centre de services scolaire;
- Deux années d'expérience pertinente*.

**Des lettres d'attestation d'expérience des employeurs précédents seront alors exigées. Les lettres doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et de fin, nombre d'heures travaillées par semaine, nom, adresse et signature de l'employeur).*

Profil recherché

Le CSSCV recherche un conseiller en gestion de personnel qui assurera un climat de travail positif et productif et qui sera en mesure d'accompagner le personnel qui lui est confié afin que tous travaillent de façon efficace à l'atteinte des objectifs de l'organisation. Le CSSCV croit en une approche collaborative et place l'humain au cœur des décisions.

- Pensée critique;
- Prise de décision/jugement;
- Courage managérial;
- Gestion du temps et des priorités;
- Capacité à conseiller/accompagner;
- Gestion du stress;
- Intelligence émotionnelle;
- Santé/sécurité;



- Confidentialité et intégrité professionnelle.

Exigences particulières

- Veuillez noter que des tests psychométriques pourraient être administrés aux candidats retenus, et ce, selon les modalités établies par le CSSCV.

Rémunération

Classe 5, selon les échelles de traitement prévues par le règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des centres de services scolaires pouvant se situer entre **81 516,00 \$ et 108 684,00 \$**.

Entrée en fonction

Dès que possible.

Postuler

Pour **nous faire part de votre intérêt**, veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation d'un maximum de deux pages qui témoigne de vos qualifications et de votre intérêt pour le poste. Pour ce faire, cliquez sur l'encadré vert « Postuler » avant le **24 novembre 2025 à 16h**.

Il nous fera plaisir d'analyser les candidatures reçues à condition que tous les documents requis aient été transmis. Ensuite, nous contacterons seulement les candidats retenus.

Processus d'embauche

Les candidats retenus seront invités à participer à une **entrevue le 9 décembre 2025** et devront fournir une autorisation à la prise des références professionnelles ainsi qu'à la vérification de leurs antécédents judiciaires et des comportements pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou psychologique des élèves.

Seule la personne retenue ainsi que les personnes étant déjà à l'emploi du CSSCV recevront une réponse écrite.

Si votre parcours scolaire a été fait à l'extérieur du Québec, votre candidature sera considérée si une évaluation comparative des études effectuées hors Québec produite par



le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a été transmise lors du dépôt de votre candidature.

Le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne tous les genres.

Le CSSCV applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres de minorités visibles, les membres de minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. De plus, les personnes ayant besoin d'accommodements lors du processus de sélection sont invitées à nous en faire part.

Le personnel du CSSCV est également soumis à la [Loi sur la laïcité de l'État](#).